

OAP Metz Devant-les-Ponts – Arsenal 3

Localisation et contexte

Le site de l'Arsenal 3 se trouve dans le quartier de Devant-les-Ponts en limite de celui de Metz-Nord au niveau de la route de Woippy qui permet de passer sous la voie ferrée.

Historiquement, il s'agit d'un ancien site militaire. Tous les bâtiments ont été démolis, il y a plusieurs années.

A. Programmation

Vocation

L'ensemble de la zone est ciblé pour développer de l'habitat.

Typologies et densités

Sans objet puisque la zone se situe dans l'enveloppe urbaine et permet de requalifier une ancienne friche militaire.

Mixité sociale

L'ensemble des opérations réalisées, sans distinction entre elles, doit permettre de répondre aux objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat de l'Eurométropole de Metz.

Phasage

Un phasage est possible dès lors que les opérations projetées ne débouchent pas sur la création de délaissés inconstructibles et d'impasses définitives.

B. Aménagements paysagers et environnement

Aménagements paysagers

Les essences seront choisies dans le registre local. Il conviendra d'éviter les haies monospécifiques et privilégier le mélange d'essences.

Sur la partie droite de l'opération, un espace vert doit être créé au centre. Il doit permettre le retournement des véhicules.

Formes urbaines, architecture, patrimoine

Sans objet.

Gestion des eaux pluviales

Voir les principes généraux.

Energie

Les toitures-terrasses ou plates sont admises sous réserve d'être végétalisées et/ou d'être le support pour l'installation de panneaux solaires.

Risques

Le site est concerné par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la Vallée de la Moselle.

C. Accessibilité, desserte et stationnement

Accès et voiries

La partie sud sera accessible depuis la rue Nicolas Jung, alors que la partie nord sera desservie par la rue du Général Berthélémy. Dans les deux cas, l'aménagement d'un retournement pour les véhicules est obligatoire.

Déplacements doux

La création d'une connexion douce qui traverse l'espace vert à créer est obligatoire. Elle permet de relier entre eux, les deux retournements à créer.

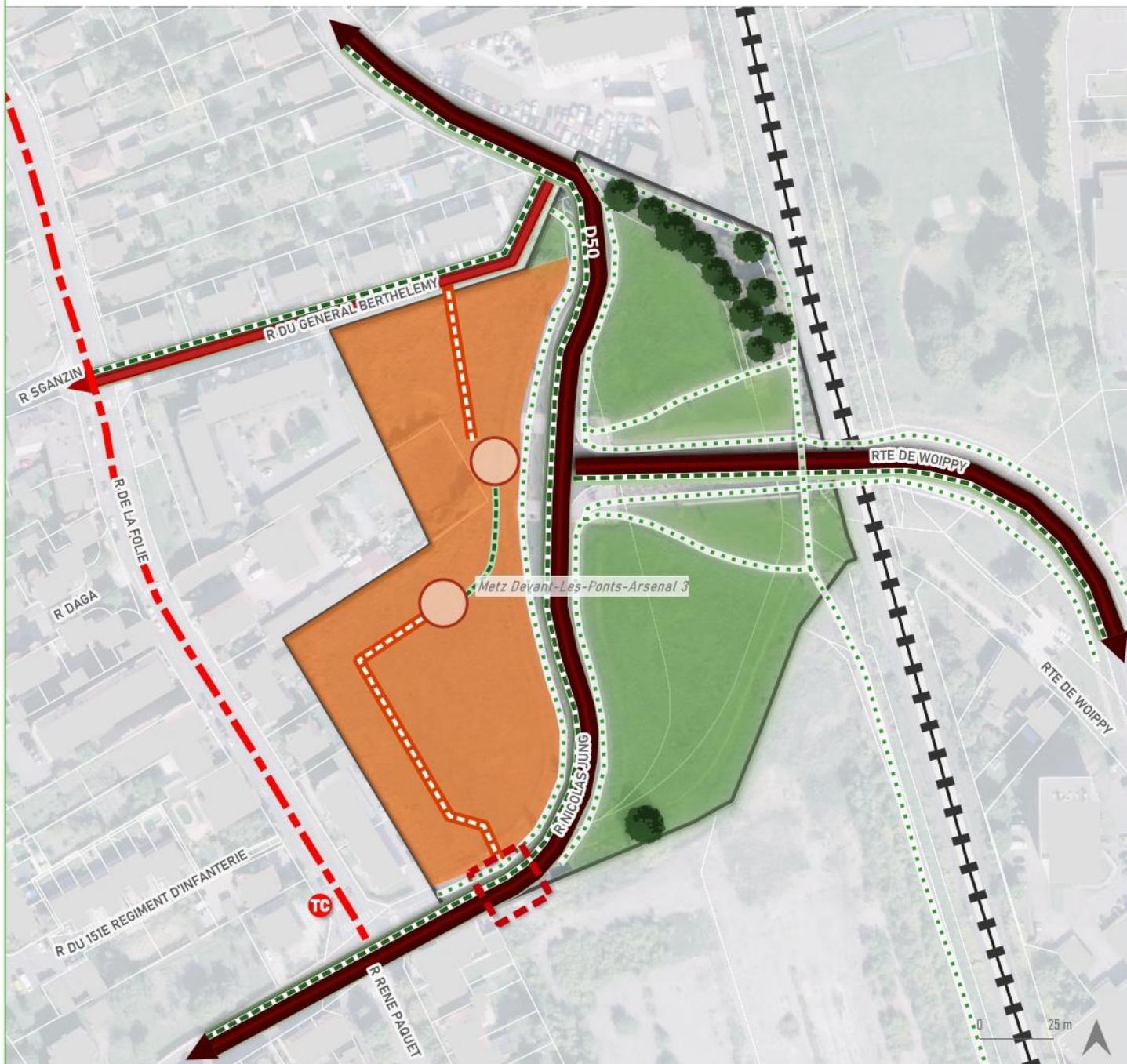
L'ensemble des cheminements doux existants sera préservé, en particulier ceux qui bordent la future opération le long de la rue Nicolas Jung.

Stationnement

L'imperméabilisation des aires de stationnement devra rester limitée en privilégiant les surfaces de type dalles engazonnées ou les sols stabilisés. Ces espaces devront par ailleurs être végétalisés et plantés.

Transports en commun

La Ligne 3 du réseau de transport le Met' dessert la rue de la Folie à proximité immédiate de la rue Nicolas Jung.



Programmation

-  Périmètre de l'OAP*
-  Habitat

Aménagements paysagers et environnement

-  Espace vert existant
-  Arbre remarquable à conserver
-  Ligne de transport en commun existante
-  Voie ferrée existante

Accessibilité, desserte et stationnement

-  Carrefour sécurisé à aménager
-  Place de retournement à aménager
-  Arrêt de transport en commun existant
-  Voirie structurante/primaire existante
-  Voirie secondaire existante
-  Voirie de desserte à créer
-  Liaison douce (piétons, vélos) existante
-  Liaison douce (piétons, vélos) à créer

*Les éléments situés hors du périmètre ne sont pas opposables et sont représentés à titre indicatif.
Sources : DGFIP/Etalab, 01/10/2020 ; PLUs communaux Metz Métropole ; Orthophoto, 2018, IGN/Région randEst/GeoGrandEst | Réal. : Groupe Citadis, 2022